

Liste des délibérations

Séance du 13 mai 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du jeudi 9 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

OFFICE NATIONAL DES FORETS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le versement de la subvention relative aux travaux d'entretien des équipements touristiques réalisés par l'Office National des Forêts en 2026 pour un montant de 10 332.00 €.

FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES AU TITRE DE 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE les subventions aux associations comme indiquées ci-dessus au titre de 2026.

FINANCES - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU TITRE DE 2026 - ASSOCIATION LES PETITS CŒURS A MOUSTACHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE une subvention au titre de 2026, d'un montant de 2 000.00 € à l'association « Les Petits cœurs à moustache »

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

FINANCES - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU TITRE DE 2026 – ASSOCIATION LES RANDONNEURS DE ST VINCENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE une subvention au titre de 2026, d'un montant de 220.00 € à l'association « Les Randonneurs de St Vincent »

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

FINANCES - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU TITRE DE 2026 – ASSOCIATION VINIYOGA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE une subvention au titre de 2026, d'un montant de 500.00 € à l'association « Viniyoga »

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

FINANCES - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU TITRE DE 2026 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE une subvention au titre de 2026, d'un montant de 20 000.00 € pour le Centre Communal d'Action Social de St Vincent sur Jard ;
INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

PERSONNEL - AVANCEMENT DE GRADE 2026 - OUVERTURE DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CREE le poste suivant afin de pouvoir nommer l'agent concerné par un avancement de grade en 2026 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/06/2026

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

MARCHES PUBLICS – CONSTRUCTION DE 2 MAISONS INDIVIDUELLES « LOTISSEMENT LES ROSELIERES 4 » - ATTRIBUTION DES LOTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE le classement du rapport d'analyse des offres,

ATTRIBUE les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Terrassement - VRD – Espaces Verts : ATPR avec un montant HT de 43 467.50 €,
- Lot n° 2 Gros-œuvre : BEIGNON avec un montant HT de 113 542.92 €,
- Lot n° 3 Charpente Bois : C. COBOIS avec un montant HT de 13 731.51 €,
- Lot n° 4 Couverture tuiles : COUTAND avec un montant HT de 21 995.10 €,
- Lot n° 5 Ravalements : JC RAVALEMENT avec un montant HT de 15 182.98 €,
- Lot n° 6 Menuiseries Extérieures : Bernard TRAINÉAU avec un montant HT de 21 995.10 €,
- Lot n° 7 Menuiseries Intérieures : Bernard TRAINÉAU avec un montant HT de 13 870.92 €,
- Lot n° 8 Cloisons sèches : BROSSET avec un montant HT de 21 349.12 €,
- Lot n° 9 Revêtements de sol et murs céramiques : GUERINEAU Carrelage avec un montant HT de 13 081.26 €,
- Lot n° 10 Revêtements de sols stratifiés : GAUVRIT JL avec un montant HT de 4 144.16 €,
- Lot n° 11 Chauffage – Plomberie sanitaire - Ventilation : JARNY SARL avec un montant HT de 30 961.40 €,
- Lot n° 12 Electricité : VAUGEOIS ELECTRONIQUE avec un montant HT de 11 898.71 €,
- Lot n° 13 Peinture : EVPR avec un montant HT de 6 978.50 €,
- Lot n° 14 Nettoyage : NIL avec un montant HT de 1 057.50 €.

AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'imputation budgétaire 21321 « Constructions immeubles de rapport ».

MARCHES PUBLICS – RENOVATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE « LE MARRONNIER » SUR LA COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR JARD - CHOIX DU GROUPEMENT DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé du cabinet SET ARCHITECTES (mandataire), E2CT (Economiste – OPC), SERBA (BET structure), AREA ETUDE LA ROCHE (BET fluides), BEGC (BET cuisine), ALHYANGE (Acousticien), CAMPO (Paysagiste concepteur - VRD), pour un forfait de rémunération total de 392 770.00 € HT. Cette rémunération tient compte de la prime reçue pour la participation au concours,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,

PRECISE qu'un avis d'attribution sera publié dans les conditions prévues aux articles R. 2183-1 à R. 2183-7 du Code de la commande publique,

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget, et que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte d'imputation « 21312 – Bâtiments scolaires »

**ESPACE ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE D'UTILISATION DES PREFABRIQUES DE L'ECOLE
« LE MARRONNIER » POUR L'ETE 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE la mise à disposition des préfabriqués de l'école publique pour l'Espace Enfance Jeunesse pour l'été 2026.

AUTORISE à signer la convention relative à cette affaire.

**ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS
MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE l'inscription de M. NOVAK Éric au tableau de composition des commissions municipales suivantes :

- Aménagement du territoire, urbanisme et environnement du littoral
- Travaux, Voirie, patrimoine et Sécurité

AUTORISE l'inscription de Mme AMIENS Sylvie à la commission municipale suivante :

- Communication, tourisme, culture, sports et vie associative

AUTORISE l'inscription de Mme CRETIN Pamela à la commission municipale suivante :

- Vie Sociale, Education, Jeunesse et Solidarité

AUTORISE l'inscription de M. ROUSSEL Régis à la commission municipale suivante :

- Aménagement du territoire, urbanisme et environnement du littoral

PREND dès lors acte du tableau de composition des commissions municipales mis à jour annexé à la présente délibération.

**VENDEE GRAND LITTORAL – COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De désigner les représentants titulaires et suppléants amenés à siéger au sein de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vendée Grand Littoral comme suit :

Titulaires :

- M. HALBY Fabien
- Mme EVRA Corinne

Suppléants :

- M. CARDINAUX Yvan
- Mme HAMEL Catherine

VOIRIE – RETROCESSION DES PARCELLES ZB 1267 ET 1268 « IMPASSE DES ECUREUILS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la signature du contrat-type entre la commune de Saint-Vincent sur Jard et ALCOME pour la durée de l'agrément.

AUTORISE Monsieur le Maire de Saint-Vincent sur Jard ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR
LA REDUCTION DES DECHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la signature du contrat-type entre la commune de Saint-Vincent sur Jard et ALCOME pour la durée de l'agrément.

AUTORISE Monsieur le Maire de Saint-Vincent sur Jard ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.